

REGLEMENT DU CONCOURS EUROPEEN DE CHANT

• CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux chanteurs âgés de 18 à 35 ans avant le 21/06/2020.

Pour des questions propres à la libre circulation des artistes pour le stage et la tournée, les candidats doivent également être citoyens ou résidents d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un pays de l'espace Schengen.

• INSCRIPTION

➤ Modalités et délai

L'inscription s'effectue exclusivement via le lien d'inscription en ligne sur le site internet du CRR de Versailles Grand Parc.

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse suivante :
julianne.foureau@agglovgp.fr au plus tard le jeudi 30 avril 2020 à 23h.

Il est composé de :

- Un CV rédigé en français ou en anglais
- Une photocopie d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité...)
- Un enregistrement des œuvres demandées pour le premier tour via un lien YouTube ou Wetransfer
- Le droit d'inscription de 35 €

➤ Confirmation de l'inscription

L'inscription ne sera définitive qu'une fois le dossier de candidature parvenu à l'adresse mail julianne.foureau@agglovgp.fr. La confirmation d'inscription définitive sera transmise aux candidats par mail.

Le CRR de Versailles Grand Parc ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite en cas de non réception des dossiers de candidature.

Les candidats sont priés de prévenir le CRR de Versailles Grand Parc en cas d'absence ou de désistement.

• DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription non remboursable est de 35 €.

Règlement par carte bancaire ou par prélèvement bancaire avec mandat SEPA.

• LES EPREUVES

➤ Déroulement :

Le concours se déroule en 2 phases :

- Une première sélection via le lien YouTube ou Wetransfer envoyé au plus tard le 30 avril 2020, à 23 heures
- Une finale au CRR de Versailles Grand Parc, en France, le 21 juin 2020

La finale est ouverte au public en entrée libre.

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par ordre alphabétique.

La présentation des partitions originales est obligatoire (Loi du 11 mars 1957, code pénal, art. 425).

La liste des candidats retenus pour la finale sera publiée courant mi-mai (à confirmer) sur le site du CRR de Versailles Grand Parc.

Chaque participant retenu pour la seconde épreuve recevra une convocation par mail précisant la date et l'horaire de sa répétition avec piano.

Premier tour

La sélection des candidats se fera à partir du lien YouTube ou Wetransfer envoyé. L'enregistrement ne doit comporter aucun montage ou manipulation technique.

Finale

Les candidats devront se présenter au jour et heure mentionnés sur la convocation.

La finale se tiendra le dimanche 21 juin 2020 à l'auditorium du CRR de Versailles Grand Parc au 24 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles, France.

• REPETITIONS

Un pianiste accompagnateur sera désigné par le CRR de Versailles Grand Parc et mis gracieusement à disposition de chaque candidat lors de la répétition et de l'épreuve publique. Les participants pourront également choisir de se faire accompagner par le pianiste de leur choix, à leurs propres frais. Pour chaque candidat, une répétition avec piano est prévue pour la finale. Aucune répétition supplémentaire ne pourra être possible.

Des salles de travail seront mises à la disposition des concurrents le samedi 20 juin de 16h à 20h dans la limite des possibilités.

• PROGRAMME

1^{er} tour

Enregistrement video via lien YouTube ou Wetransfer à adresser à :

julianne.foureau@agglovgp.fr avant le jeudi 30 avril 2020 à 23h.

Programme pour les soprani, alti, ténors, basses :

- Une pièce en langue allemande au choix
- Deux traits extraits du Finale de la *Neuvième Symphonie* de Beethoven :
 - de la mesure 296 (levée de la lettre F) « *Freude trinken alle Wesen* » à la mesure 312 (lettre G)
 - de la mesure 830 (2 mesures avant le Poco Adagio) « *Menschen werden Brüder* » à la mesure 842

Et pour les soprani uniquement, une pièce du XX^{ème} siècle en français, au choix parmi :

- Francis Poulenc : « Miel de Narbonne » extrait de *Cocardes*
- Maurice Ravel : *Sur l'herbe*
- Claude Debussy : « Le balcon » extrait des *Cinq poèmes de Baudelaire*

Durée : 12 minutes max.

Les résultats seront publiés sur le site Internet <https://crr.versaillesgrandparc.fr/> courant mi-mai (à confirmer).

Finale

Epreuve publique : dimanche 21 juin 2020, à l'auditorium Claude Debussy au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc (France)

Répétition avec le pianiste accompagnateur : samedi 20 juin 2020.

Programme

- Une pièce au choix
- L'intégralité de la partie vocale du Finale de la *Neuvième Symphonie* de Beethoven

Durée : 10 minutes

- **JURY ET DELIBERATION**

Le jury de la finale est composé de personnalités du monde musical. La composition du jury peut être modifiée en cas de désistement d'un de ses membres.

En cas de retard d'un candidat retenu, la décision de le laisser ou non concourir revient au président du Jury.

Le jury se réserve le droit d'arrêter le candidat lorsqu'il estimera disposer des éléments nécessaires à l'appréciation du concurrent et à son éventuelle récompense. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le CRR de Versailles Grand Parc se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre insuffisant de candidats ou en cas de force majeure.

- **RECOMPENSE**

En récompense du concours et au-delà du bénéfice du stage et de la tournée avec l'orchestre et les chœurs, les lauréats bénéficieront d'une bourse ou « prix ».

Son montant forfaitaire est de 1500 € par chanteur pour l'alto, le ténor et la basse et de 2000 € pour la soprano qui interprétera également la création de Jean-Baptiste Robin.

S'agissant d'un prix ou indemnité de concours, ce montant ne fait pas l'objet de taxes.

- **TRANSPORT ET HEBERGEMENT POUR LA FINALE DU CONCOURS**

Les transports, repas, hébergements et tout autre frais de séjours sont à la charge des candidats.

- **ORGANISATION PRATIQUE DU STAGE ET DE LA TOURNEE POUR LES LAUREATS**

La 1ère répétition étant fixée au mercredi 14 octobre en soirée, les lauréats pourront être accueillis à Versailles à partir du mardi 13.

Il revient aux chanteurs lauréats d'organiser et de prendre en charge leurs trajets aller jusqu'à Versailles et leur retour depuis Berlin au lendemain du dernier concert. L'organisation du concours fera en sorte d'accompagner les lauréats pour leurs éventuelles demandes d'aide financière auprès de leurs ambassades ou de tout autre institution susceptible de faciliter leur participation au projet.

Pendant la tournée, les solistes seront logés dans des familles d'accueil qui seront sélectionnées avec attention de façon à leur offrir le plus grand confort et la plus grande autonomie possibles. Pour garantir leurs choix personnels, les repas resteront également à leur charge.

Pendant le stage, des temps de répétitions avec pianiste pourront être organisés.

Calendrier prévisionnel de la tournée :

- Arrivée à Versailles à partir du mardi 13 octobre (pour les premières répétitions)
- Concerts les 17 et 18 octobre : en France, à l'église Saint-Eustache (Paris) ou à la Seine Musicale ou au Nouveau Palais des Congrès de Versailles
- Concerts les 23 et 24 octobre 2020 : en Pologne, à la Philharmonie de Szczecin et à Postdam (en cours d'étude)
- Concert le 26 octobre 2020 : en Allemagne, au Konzerthaus de Berlin

Un planning complet et détaillé du stage sera adressé par mail aux lauréats, le plus en amont possible de la tournée.

**Tout manquement au règlement du concours pourra être passible de disqualification.
Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation du règlement.**